



SAINTONGE

Décision n° 33/2025  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle « Gestes et postures – CL » avec la SAS CORE-PREV de Saint Agnant (17) pour :

- Monsieur BIENVENU Romain,
- Madame BOSCO Dylana,
- Monsieur BABAUD William,
- Monsieur BRASSAUD Ryann,
- Monsieur COULIBALY Oumar,
- Monsieur DE BRUCKER Michel,
- Monsieur GUIMBRETIERE Frédéric,
- Monsieur LÉVÈQUE Marc,
- Monsieur MÉNARD Mathias,
- Monsieur NOCQUET Maximilien,
- Monsieur ROUSSEAU Cyril,
- Madame SOULIGNAC Émilie,
- Madame TAZANI Chymène,
- Monsieur TREUTHARD Christopher,
- Monsieur VERDIER Richard,

le 21 janvier 2025 pour un montant TTC de 450,00 €.

Fait à Jonzac,  
Le **20 JAN. 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,

la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,

le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

